

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour : 17/06/2026

1. Préambule

Les présentes Conditions générales de vente constituent le socle de la relation commerciale entre Clara MANET EI (ci-après "Clara Manet") et son Client (ci-après "Vous") et définissent les conditions dans lesquelles les Prestations mentionnées ci-dessous sont fournies.

Clara MANET EI est domiciliée au 14 route de Cromary 25870 Palise et immatriculée sous le numéro SIRET 90431711200012. Clara Manet exerce sous l'enseigne "Equit'anes" en tant que [comportementaliste équin](#).

Ces présentes Conditions générales de vente évoquent l'éventail de Prestations proposé par Clara Manet. Pour en bénéficier, le Client doit être une personne morale ou une personne physique majeure. Qu'il agisse à titre personnel ou professionnel, le Client reconnaît avoir la capacité juridique de contracter. Lorsque ce sera précisé, la rédaction fera une différence entre les clients particuliers et les clients professionnels.

2. Dispositions générales

C'est dans le cadre des Prestations mentionnées ci-dessous que s'appliquent les Conditions générales de vente, sans restriction, ni réserve. Un exemplaire du document vous est remis lorsque Clara Manet vous propose un devis ou lorsque vous bénéficiez de ses services. Ces présentes Conditions générales de vente ainsi que le devis forment l'ensemble contractuel qui prévaut sur toutes autres conditions commerciales, et notamment les éventuelles Conditions générales d'achat du client.

Le site internet de Clara Manet est accessible via l'URL <https://www.equitanes.com/>, ci-après le "Site". Les Conditions générales de vente y sont accessibles librement, par tout utilisateur.

Les dispositions ici présentes peuvent, à tout moment, être modifiées selon les besoins de Clara Manet et selon les évolutions de la législation française. La version des Conditions générales de vente en vigueur lors de votre signature reste applicable le temps de la Prestation pour laquelle vous avez contracté.

Toutes les clauses présentes dans les Conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. Si l'une des clauses est déclarée nulle, elle n'entraîne pas la nullité entière du document et les autres clauses restent en vigueur.

3. Les Prestations

Sauf précision contraire ou spécifique, il sera fait référence aux services de Clara Manet de manière générale en tant que la ou les "Prestation(s)" tout au long des Conditions générales de vente.

Les échanges entre les Parties se font par email et téléphone. Clara Manet est disponible sur les créneaux suivants : Du mardi au samedi de 9h à 19h.

Les Prestations ici présentes sont exécutées en présentiel ou à distance. Les lieux d'exécution des Prestations sont précisés pour chacune d'entre elles lors des échanges entre les Parties. Les services de Clara Manet sont offerts de manière personnalisée pour répondre à vos besoins et problématiques.

L "Animal" ici visé fait référence aux équidés (chevaux, âne, mule, mulet, bardot). Ce terme général sera utilisé mais des précisions peuvent être apportées en fonction des Prestations.

De manière non exhaustive, voici l'éventail de Prestations de Clara Manet :

- Communication animale complète : c'est une communication animale avec un soin énergétique pour travailler sur les maux perçus et sur le corps en entier. Le client envoie à Clara Manet une ou deux photos de son Animal, avec son nom, son âge et son sexe et les questions à poser à l'Animal (nombre de questions maximum 10). Ensuite, une fois le rendez-vous convenu, Clara Manet effectue la communication animale avec le soin énergétique et envoie le jour même le compte rendu par mail ou par téléphone (choisi en amont).
- Accompagnement « Reconnexion à soi et à son cheval » : le client indique à Clara Manet son objectif de séance. Nous convenons d'un jour, et Clara Manet se rend à l'écurie où se trouve le cheval effectuer l'accompagnement. L'accompagnement dure 2h.

Prestations équidés :

- Bilan Nouveau Regard : bilan obligatoire si le client souhaite être accompagné par la suite. Clara Manet se déplace dans l'écurie où se trouve l'équidé ou le bilan se fait à distance en visioconférence si la personne est trop loin. Le client reçoit à la fin le bilan par email.
- Séance à l'unité : Clara Manet se déplace chez le client ou dans son écurie (là où est le cheval). Cet accompagnement peut être décliné en forfait.
- Accompagnement Essentiel : L'accompagnement dure 6 mois à partir du premier virement reçu. Une fois les 6 mois passés, l'accompagnement se termine même si toutes les séances n'ont pas été faites. Cet accompagnement comprend :
 - 1 bilan comportemental approfondi (2h)
 - 5 séances individuelles (1h30 à 2h), en présentiel ou en visio
 - 1 CA (communication animale) et 1 soin énergétique
 - Une disponibilité par message (WhatsApp) 7 jours sur 7 pendant toute la durée de l'accompagnement
 - Des ressources personnalisées (vidéos, conseils) adaptées aux besoins spécifiques de l'animal
- Accompagnement Transformation : L'accompagnement dure 11 mois à partir du premier virement reçu. Une fois les 11 mois passés, l'accompagnement se termine même si toutes les séances n'ont pas été faites. Cet accompagnement comprend :
 - 1 bilan comportemental approfondi (2h)
 - 10 séances individuelles (1h30 à 2h), en présentiel ou en visio
 - 1 CA (communication animale) et 1 soin énergétique
 - Une disponibilité par message (WhatsApp) 7 jours sur 7 pendant toute la durée de l'accompagnement
 - Des ressources personnalisées (vidéos, conseils) adaptées aux besoins spécifiques de l'animal

- Découverte et éveil de l'enfant par le cheval : cet accompagnement s'ajuste en fonction de l'âge et du profil de l'enfant. L'enfant doit être capable de se tenir seul jusqu'à ces 7-8 ans. L'enfant ne montera pas sur le poney, et sera à pied. Le but de l'accompagnement est de permettre à l'enfant d'acquérir certaines compétences, mais aussi de découvrir l'animal. L'accompagnement se fait avec le poney Viking de Clara Manet et a lieu à Palise 25870.

Services équins (palefrenière) :

Clara Manet s'engage à assurer les soins quotidiens et l'entretien des équidés confiés par le Client, sur le lieu d'hébergement défini (écurie du Client ou structure partenaire). La prestation vise à garantir le bien-être, la santé et le confort des chevaux selon les règles de l'art et les pratiques professionnelles en vigueur. Inclus dans le tarif (selon le forfait choisi) :

- Alimentation : Préparation et distribution des rations (foin, paille, concentrés) selon les besoins individuels de chaque cheval et les recommandations vétérinaires ou du propriétaire.
- Abreuvement : Contrôle et renouvellement de l'eau fraîche à volonté, nettoyage quotidien des abreuvoirs.
- Entretien des boxes/stalles : Curage complet, retrait du fumier et des litières souillées, apport de litière neuve, balayage des allées.
- Soins d'hygiène : Pansage quotidien (brossage, cure des pieds), démêlage de la crinière et de la queue.
- Sorties : Mise au paddock ou au pré selon le planning établi, surveillance durant les sorties.
- Préparation au travail : Sellage et bridage (si demandé), retour au box après l'effort.
- Surveillance sanitaire : Observation quotidienne de l'état général, du comportement, de l'appétit et des crottins. Prise de température si nécessaire. Signalement immédiat au propriétaire et/ou au vétérinaire en cas d'anomalie.

Option Soins Ponctuels / À la carte :

Pansage complet

Garde d'écurie pendant l'absence du propriétaire (week-end, vacances).

Non inclus (à la charge du Client/Propriétaire) :

- Fournitures : L'achat des aliments (foin, paille, granulés, compléments), des litières, des produits d'entretien et des médicaments est à la charge du Client.
- Frais vétérinaires et maréchaux : Les honoraires du vétérinaire, du maréchal-ferrant, du dentiste équin et de tout autre professionnel de santé sont intégralement à la charge du Client. La Prestataire peut facturer un temps de présence lors de ces interventions si cela dépasse le cadre normal de ses fonctions.
- Équipements individuels : Couvertures, bandes de repos, guêtres, licols, longes, seaux, mangeoires sont fournis par le Client.
- Equipements de nettoyage et de manutention : brouette, fourche, pelle, balais, seaux, brosses.
- Transport : Les frais de transport des chevaux (van) ne sont pas inclus.
- Travaux d'infrastructure : Les réparations des boxes, clôtures, portes, systèmes d'abreuvement automatique et l'entretien général des bâtiments et des extérieurs (curage des fosses à fumier, entretien des paddocks) sont à la charge du Client/propriétaire de la structure, sauf si la Prestataire est spécifiquement engagée pour ces tâches (à préciser au contrat).
- Débourage et travail monté : Le travail à pied ou monté (débourage, remise en forme, préparation aux compétitions) fait l'objet d'un contrat spécifique et n'est pas inclus dans les soins de base.

CONDITIONS D'EXÉCUTION ET ENGAGEMENTS :

- **Horaires et Disponibilité :** Les soins sont effectués selon un planning défini conjointement (généralement matin et soir). La Prestataire travaille les week-ends et jours fériés selon un système de roulement ou de garde précisé au contrat. En cas d'urgence (colique, blessure, poulinage), la Prestataire intervient hors horaires normaux et peut facturer un supplément pour les interventions nocturnes ou les astreintes.
- **État des Lieux et Suivi :** Un état des lieux écrit et photographique de chaque cheval sera établi à l'entrée (signes particuliers, état des pieds, comportement, antécédents médicaux). Un carnet de suivi individuel sera tenu à jour (observations quotidiennes, traitements, interventions).
- **Collaboration avec les Professionnels de Santé :** La Prestataire s'engage à alerter immédiatement le Client et le vétérinaire traitant en cas de signe clinique anormal. Elle applique scrupuleusement les protocoles de soins prescrits. Cependant, elle ne se substitue en aucun cas au diagnostic et aux décisions du vétérinaire.

Sécurité et Responsabilité :

- La Prestataire travaille avec les équipements de sécurité individuels (bottes) et respecte les consignes de sécurité de l'établissement.
- Le Client doit déclarer tout comportement dangereux connu du cheval (mordeur, botteur, difficile à manipuler). En cas d'accident lié à un comportement non signalé, la responsabilité du Client pourrait être engagée.
- La Prestataire décline toute responsabilité en cas de blessure survenue durant une sortie en paddock si celle-ci est due à un défaut d'entretien des clôtures ou du terrain (appartenant au Client).

Il est possible aussi d'organiser un stage dans l'écurie du client ou dans l'écurie où est le cheval. Cette prestation s'adresse aussi aux professionnels. Sujet du stage et tarif à définir avec le client.

Les créneaux de rendez-vous sont déterminés avec le client et sont validés une fois le paiement reçu.

4. Réservation et devis

Les Parties échangent lors d'un rendez-vous téléphonique ou en visioconférence par exemple. Dès que le premier contact a été établi, Clara Manet est en mesure de vous remettre un devis comprenant la description des Prestations ainsi que le prix associé ou bien vous soumettre la proposition de ses services ainsi que ces présentes Conditions générales de vente. Pour que vous puissiez confirmer votre volonté de travailler avec Clara Manet, vous devez :

- Retourner le devis signé par email et outil de signature électronique lors du premier rendez-vous lorsque qu'un devis vous a été remis,
- Accepter les Conditions générales de vente en cochant la case prévue à cet effet ou en signant le document,
- Renoncer à votre droit de rétractation, si nécessaire,
- Régler l'acompte ou la totalité de la Prestation pour réservation, si nécessaire.

Suite à cette signature, les Parties s'engagent pour la Prestation vous étant proposée. Les Conditions générales de vente l'encadrent. Tout souhait supplémentaire de votre part pendant le déroulé de la Prestation qui ne figurait pas dans le premier devis ou le premier accord fera l'objet d'un devis supplémentaire dès que Clara Manet le jugera nécessaire.

Clara Manet se réserve la possibilité de refuser un nouveau client si elle n'a pas la capacité de l'accueillir sur le moment ou si la durée de validité du devis est dépassée.

5. Tarifs

Les prix sont entendus en euros (€) et sans TVA applicable, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Lorsque le prix unitaire ne peut être défini, un devis vous est proposé en fonction de vos besoins et du temps estimé par Clara Manet pour la réalisation de la Prestation.

Les prix unitaires sont les suivants :

- Communication animale = 80 €
 - Accompagnement « Reconnexion à soi et à son cheval » = 100 €
 - Bilan Nouveau Regard = 100 €
 - Séance à l'unité = 90€
 - Accompagnement Essentiel = 750€
 - Accompagnement Transformation = 1400€
 - Découverte et éveil de l'enfant = 50 euros la séance, mais un tarif dégressif peut se mettre en place s'il y a plusieurs séances.
- Service de Palefrenière: 25€/ l'heure (tarif de base + option). La prestation est facturée [à la journée / à la semaine / au mois] selon le forfait choisi. Les heures supplémentaires (astreintes, interventions nocturnes, déplacements imprévus) seront facturées au taux horaire de 30 € TTC.

Les prix peuvent être dégressifs et prendre la forme de forfaits lorsque plusieurs Prestations ou rendez-vous sont réservés. Le prix de la prestation complète vous étant fournie est précisé lors de la réservation ou sur le devis. Si des remises ou ristournes vous sont proposées, elles sont mentionnées et figurent dans le devis.

Les frais de déplacements de Clara Manet sont supportés par le client. Chaque kilomètre supplémentaire à compter de Vieilley vous sera facturé à hauteur de 0,636 €/km. Les 10 premiers kilomètres de déplacement sont offerts.

6. Modalités de paiement

Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèques, espèces, Paylib. Les coordonnées ou modalités de paiement sont fournies avant que le paiement n'intervienne (via le devis ou la facture par exemple).

Pour les prestations suivantes, communication animale, accompagnement « reconnexion à soi et à son cheval », bilan comportemental : le paiement intégral doit intervenir avant l'exécution de la Prestation afin de réserver les créneaux convenus entre les Parties.

Pour les prestations de l'accompagnement du binôme, le débouillage et le service de palefrenière, le paiement peut intervenir en plusieurs fois selon l'échéancier de paiement convenu entre les Parties. Le premier paiement devra intervenir avant l'exécution de la Prestation.

Pour la prestation suivante : découverte et éveil de l'enfant : le paiement intégral doit intervenir au jour de l'exécution de la Prestation. Le Client peut régler la totalité de la Prestation en amont du jour de l'exécution de la Prestation s'il le souhaite.

Lorsque la Prestation prend place sur le long terme, le paiement forfaitaire peut être effectué en plusieurs fois sans frais. Les différentes échéances de paiement seront précisées entre les Parties.

Tout défaut ou retard de paiement de la part du client professionnel entraînera de plein droit l'exigibilité des sommes restantes dues, ainsi que le paiement de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont calculées sur la somme restante à payer et court à compter du jour suivant la fin du délai de paiement indiqué sur la facture et qui n'a pas été respecté. De plus, le client sera redevable de l'indemnité de recouvrement de 40 €.

Le client particulier pourra se voir appliquer des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal après une mise en demeure restée infructueuse en cas de défaut ou de retard de paiement.

Dans tous les cas, si le retard de paiement concerne une facture d'acompte (échéance) ou un paiement nécessaire à la réservation d'une Prestation, Clara Manet se réserve le droit de suspendre temporairement l'exécution de la Prestation, jusqu'au paiement de la somme due par le client.

7. Obligations et responsabilité de Clara Manet

Dans le cadre de ses Prestations, Clara Manet est tenue d'une obligation de moyens. Elle met tout en œuvre pour vous proposer le meilleur de ses services tout en s'adaptant aux besoins et comportements de l'Animal. Elle ne peut garantir un résultat qui, en plus, pourrait être différent d'une perception à l'autre.

Elle fournit toutes les informations précontractuelles nécessaires afin que vous puissiez déterminer si ses Prestations vont pouvoir répondre à vos besoins.

Vous restez le décisionnaire final concernant le choix de vie et les habitudes quotidiennes de l'Animal. La responsabilité de Clara Manet ne peut être engagée sur ces fondements.

Clara Manet garantit vous délivrer une Prestation conforme à ce qui est décrit dans ces Conditions générales de vente, exempté de tout vice caché. Sa responsabilité peut être engagée en cas de faute ou négligence de sa part. Vous devez être en mesure de prouver cette faute ou négligence qui se limitera exclusivement aux préjudices directs découlant de son fait, au titre de la Prestation. Par conséquent, tout préjudice indirect ne saurait être retenu à son égard et ouvrir un droit à réparation pour le client.

Si vous parvenez à prouver cette faute, les Parties se rapprocheront pour déterminer les modalités de réparations à effectuer par Clara Manet. En tout état de cause, la garantie de Clara Manet est limitée au montant (HT) payé par le client pour la fourniture des Prestations.

Si vous êtes à l'origine du retard, de la suspension ou de la mauvaise exécution de la Prestation, la responsabilité de Clara Manet ne pourra être engagée.

En aucun cas Clara Manet n'est habilitée à délivrer un avis médical. Elle ne se substitue pas à un vétérinaire ou à un psychologue. Elle se réserve le droit de vous renvoyer vers ces professionnels, entre autres, si elle estime ne pas être en mesure d'agir ou que l'Animal en a besoin.

L'Animal ne se retrouve jamais sous la seule surveillance de Clara Manet, sauf en cas de la prestation « service de palefrenière ». Vous en restez le responsable et gardien tout le long de la Prestation dispensée. Clara Manet se réserve le droit de refuser ou interrompre l'exécution de sa Prestation :

- Lorsque les conditions de travail menacent sa sécurité ou celle d'autrui

- Lorsque votre demande n'est pas conforme à la législation en vigueur ou au rôle du comportementaliste ou de palefrenière,
- Lorsque vous faites preuve de violence (physique ou verbale) et/ou brutalité envers votre Animal ou toute autre personne présente lors de la Prestation (y compris Clara MANET)
- Lorsque l'Animal n'est pas légalement identifié (lorsque c'est obligatoire).

Pour la prestation « service de palefrenière » :

- En cas d'urgence vétérinaire vitale et dans l'impossibilité de joindre le Client dans un délai raisonnable (défini à 2 heures), Clara Manet est autorisée à prendre les décisions nécessaires (appel du vétérinaire, transport en clinique) dans l'intérêt supérieur du cheval. Les frais engagés seront à la charge du Client.
- Clara Manet se réserve le droit de refuser la prise en charge d'un cheval présentant un danger manifeste pour elle-même ou pour les autres équidés, ou dont l'état de santé nécessite des compétences ou un matériel non disponibles dans la structure.

Dans les cas précités ou tout autre cas qui mettrait en danger Clara Manet, l'Animal ou toute personne environnante, Clara Manet n'engage pas sa responsabilité, ni dans sa prise de décision, ni pour les éventuelles conséquences de l'événement. Elle n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

8. Obligations et responsabilités du Client

Vous êtes tenu d'une obligation de collaboration envers Clara Manet. La bonne exécution de la Prestation est dépendante de cette collaboration et disponibilité. Vous devez transmettre à Clara Manet toute information et tout document qui lui permettra de détenir toutes les informations nécessaires pour assurer et personnaliser au mieux la Prestation.

Vous êtes seul responsable de vos prises de décisions et agissements survenant à l'issue de la Prestation. Clara Manet ne pourra pas être responsable en cas de mauvaise interprétation de ses dires par le Client.

Vous êtes tenu d'une obligation de paiement des Prestations de Clara Manet dans les délais convenus par ces présentes et/ou la facture transmise.

Vous êtes présent lors du déroulement des Prestations (sauf pour la prestation « service de palefrenière »). Si l'Animal appartient à un mineur, son représentant légal doit être présent. Le propriétaire de l'Animal en reste en toute circonstance responsable et gardien. En vertu de l'article 1243 du Code civil, il reste responsable de tout fait ou dommage causé par celui-ci.

9. Rétractation et annulation

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance (en ligne ou au domicile du client) et conformément à l'article L 221-18 du Code de la consommation, le client consommateur et le client professionnel (sous conditions) disposent d'un droit de rétractation de 14 jours dès la signature du devis.

Pour bénéficier de ce droit, le client professionnel doit faire appel à nos services en dehors du champ principal de son activité et doit être une structure de moins de six salariés.

Lorsque la Prestation est exécutée (terminée) dans un délai inférieur à 14 jours suivant la signature du devis, la réservation de la Prestation ou l'acceptation des Conditions générales de vente, vous devez renoncer à votre délai de rétractation, conformément au 1° de l'article L 221-28 du Code de la consommation, afin de pouvoir bénéficier de la Prestation dans ce délai. Pour cela, vous cochez la case prévue à cet effet lors de la signature du devis.

Lorsque la Prestation est exécutée (terminée) dans un délai supérieur à 14 jours suivant la signature du devis, la réservation de la Prestation ou l'acceptation des Conditions générales de vente, vous bénéficiez de ce laps de temps pour demander la rétractation au contrat.

Cependant, vous donnez tout de même votre accord pour débiter la Prestation dans ce délai. Ainsi, toute somme versée vous sera alors restituée au prorata du travail que Clara Manet aura déjà pu effectuer. Une facture vous sera remise en conséquence. Passé ce délai, aucune rétractation ne vous sera permise. Dans ce cas-là, si vous souhaitez bénéficier de votre droit de rétractation, vous pouvez remplir le formulaire de rétractation se trouvant en Annexe 1 et le transmettre à l'adresse : equitanes@laposte.net. Vous pouvez également faire parvenir à Clara Manet toute autre demande écrite précisant votre volonté de rétractation.

Ce droit de rétractation ne vous est pas permis lorsque l'engagement des Parties est contractualisé au sein du lieu d'exercice de Clara Manet.

Clara Manet accepte l'annulation de la Prestation, et par conséquent son remboursement, uniquement si vous ou votre Animal bénéficiez d'un certificat médical ne permettant pas l'exécution de la Prestation.

10. Cas de force majeure et exception d'inexécution

Tout événement indépendant de la volonté des Parties, qualifié de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, est considéré comme une cause d'exonération de leurs obligations et entraîne leur suspension. Cet événement doit empêcher l'exécution des obligations des Parties dans les modalités normalement prévues par ces Conditions générales de vente.

Si un événement de la sorte est amené à se produire, les Parties se rapprochent dès que possible pour convenir de nouvelles échéances et d'éventuelles nouvelles modalités d'exécution de la Prestation. Lors de ces événements, la responsabilité de Clara Manet ne peut pas être engagée.

En dehors du déroulé normal de la Prestation, d'un cas de force majeure et du délai d'exécution convenu entre les Parties, voici l'hypothèse qui pourrait mettre fin à leur relation commerciale de manière prématurée.

Si l'une des Parties ne respecte plus une de ses obligations (paiement, présence aux rendez-vous, respect ...) alors qu'elle est exigible, l'autre Partie peut refuser d'exécuter une de ses obligations à son tour. Cela est autorisé seulement si l'inexécution de cette obligation est suffisamment grave et empêche la collaboration. La Partie qui remarque une inexécution de la part de l'autre lui notifie par lettre recommandée avec accusé de réception. Un délai de deux semaines est laissé aux Parties afin qu'elles trouvent un terrain d'entente pour reprendre le cours de la collaboration. Si la Partie défaillante n'a pas exécuté son obligation à l'issue du délai, alors le contrat sera résilié, sans aucune indemnité de résiliation.

11. Collecte et traitement des Données personnelles

Les données à caractère personnel (ci-après les "Données personnelles") permettent d'identifier ou de rendre identifiable une personne physique, de manière directe ou indirecte. Clara Manet agit en tant que responsable de traitement au regard de la collecte et du traitement des Données personnelles, conformément au Règlement européen relatif à la Protection des Données (RGPD) et aux réglementations françaises.

Les Données personnelles collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone. Ces Données personnelles sont transmises sur les bases légales suivantes : votre consentement, les obligations légales incombant à Clara Manet et dans le cadre de l'élaboration du contrat.

La conservation des Données collectées est limitée pour une durée de :

- 2 ans suite à l'exécution de la Prestation,
- 1 an suite à un appel découverte ne débouchant pas sur une Prestation,
- Les factures et contrats signés sont conservés pour une durée légale de 10 ans.

Vous disposez de divers droits relatifs au traitement de ses Données personnelles, dont vous pouvez bénéficier à tout moment : droit d'accès, de copie, de rectification, à l'oubli, de portabilité à destination d'autres prestataires de services et d'opposition dans les cas de prospection. Par ailleurs, le consentement donné pour le traitement de Données personnelles peut être retiré à tout moment par vos soins sans que cela ait d'incidence sur la légalité du traitement effectué auparavant.

Pour exercer un des droits ci-dessus, vous pouvez simplement contacter Clara Manet par email : equitanes@laposte.net. Par ailleurs, vous avez le droit de notifier la CNIL d'un éventuel manquement de la part de Clara Manet concernant le traitement de vos Données dès que vous avez connaissance d'un éventuel manquement.

Il est rappelé ici que tout client consommateur peut s'opposer aux pratiques de démarchage téléphonique de manière gratuite sur la liste présente sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr>.

12. Témoignages du Client

À l'issue de ses Prestations, Clara Manet réserve le droit de vous contacter dans un délai raisonnable afin d'obtenir votre avis sur celles-ci. Ces témoignages lui permettront d'effectuer la promotion de ses Prestations sur ses canaux de communication.

Vous restez libre de lui demander le retrait ou la suppression de ce partage à tout moment, en lui envoyant un email explicite à l'adresse suivante : equitanes@laposte.net. Si le témoignage est déjà publié suite au consentement passé, cela ne le remet pas en cause et Clara Manet met tous les moyens en sa possession pour retirer le témoignage publié dans les meilleurs délais.

Lorsque le témoignage a été publié par vos soins sur une plateforme externe à Clara Manet, vous restez libre de le retirer vous-même.

13. Propriété intellectuelle et confidentialité

Tous les contenus créés et fournis par Clara Manet (rapports, compte rendus, croquis, etc.) sont protégés par ses droits d'auteur et demeurent sa propriété. En aucun cas, vous ne pouvez les transmettre ou les divulguer, que ce soit à titre gratuit ou payant. Toute reproduction, modification ou diffusion illégale de ces contenus sera sanctionnée par la loi. Ces documents sont confidentiels et strictement limités aux échanges entre les Parties.

Si vous souhaitez en faire une autre utilisation, vous devez obtenir l'accord écrit de Clara Manet.

Chacune des Parties s'engage à considérer les dispositions des présentes Conditions générales de vente comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers. Il en va de même

concernant tous les échanges (oraux ou écrits) s'agissant des informations venant de l'une ou l'autre des Parties.

Tous les contenus présents sur le Site sont protégés par les droits de propriété intellectuelle de Clara Manet. En aucun cas, ils ne peuvent être reproduits, diffusés, modifiés ou transmis, que ce soit de manière partielle ou totale, gratuite ou payante, sans son accord.

14. Droit applicable

Le droit français régit ces présentes Conditions générales de vente. Les Parties élisent domicile à leurs adresses respectives de domiciliation.

15. Médiation et règlement des litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître suite à l'exécution de la Prestation. Vous êtes invité à contacter Clara Manet dans les plus brefs délais pour lui faire part de votre réclamation. Clara Manet s'engage alors à vous répondre dans un délai de deux semaines .

À défaut de solution amiable, les Parties se rapprochent d'un service de médiation. Voici les coordonnées du médiateur que le client consommateur peut saisir dans le cadre d'un désaccord avec Clara Manet :

La Société Médiation Professionnelle
LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

*La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*

Si aucune solution à l'amiable ne satisfait les Parties, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

- Le Client reconnaît avoir lu et accepté les Conditions générales de vente.
- Le Client renonce à l'application de son droit de rétractation si la Prestation doit avoir lieu dans les 14 jours suivants la signature.

Annexe 1 : Formulaire de rétractation

Le client professionnel ne peut pas se rétracter lorsque :

- Les Parties ont signé au sein de l'établissement du Prestataire,
- Le client professionnel a au moins 6 salariés,
- Le client fait appel au Prestataire dans le cadre de son activité principale.

Tout client ne peut pas se rétracter si l'accord a été conclu au sein du local professionnel du Prestataire.

À l'attention de _____ (identité du prestataire),

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, je soussigné(e) _____ (identité du Client) notifie par la présente ma volonté de bénéficier du droit de rétractation pour le devis de portant sur _____ (nom de l'offre).

- Date de signature du devis : ____/____/____
- Nom/prénom du Client : _____
- Adresse postale du Client : _____

- Adresse email du Client : _____
- Numéro SIRET du client professionnel : _____
- RIB si besoin (pour le remboursement si le délai et les conditions de rétractation sont respectés).

Signature du Client :